



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Bas-Rhin

**SOUS-PRÉFECTURE DE SAVERNE**

Secrétariat général

Affaire suivie par : Régis ROHR

Courriel : regis.rohr@bas-rhin.gouv.fr

Saverne, le 10 décembre 2021

**Compte rendu de la réunion publique « Munsch-Gulden »**

**Plan de protection de la Nappe d'Alsace**

**Jeudi 9 décembre 2021 – 18H30 – Wingen-sur-Moder**

Sous le pilotage de M. Benoît Vidon, sous-préfet de Saverne, étaient présents : M. Christian Dorschner, maire de Wingen-sur-Moder ; M. Franck Le Moing (ADEME) ; Mme Sylvie Plancy (DREAL, MRTD) ; M. Christophe Piegza (ARS) ; M. Régis Rohr, secrétaire général de la sous-préfecture de Saverne. Présence d'une assemblée d'une vingtaine de personnes (habitants, conseillers municipaux) et de la presse (DNA).

PJ : 1 diaporama Ademe

Après un chaleureux mot d'accueil de M. le maire, M. le sous-préfet rappelle succinctement l'historique de la pollution, de son traitement et l'objectif de cette nouvelle réunion qui vise à informer et élargir l'information au-delà des riverains pour recueillir les questions relatives au projet de dépollution à venir.

M. Franck Lemoing de l'Ademe rappelle les grandes lignes de son intervention :

- 2015 : enlèvement des déchets dangereux – 87 t (solvants déchets cyanurés) ;
- plusieurs études et diagnostics menés: surveillance des eaux souterraines ;
- implantation de piézomètres pour localiser et caractériser la pollution et définir, en lien avec l'ARS et la commune, un périmètre de restriction des usages d'eau ;
- la décision de Madame la Ministre Pompili est arrivée à point nommé, au moment du plan de gestion qui doit permet d'évaluer les techniques de dépollution et retenir la plus pertinente.
- site le mieux renseigné des trois sites retenus dans le projet Nappe d'Alsace

**Présentation des évolutions depuis 2019 :**

Question : où peut-on consulter les résultats des dernières analyses ?

Ademe : retour sera fait.

Présentation du contexte hydrogéologique : présence de deux nappes.

- nappe de versant – eau qui s'écoule dans les remblais d'environ 1,20 m qui est vulnérable car proche de la surface mais pas d'utilisation pour le captage d'eau potable ;
- nappe à 80m du grès des Vosges : elle est préservée, protégée.

Question : potager possible ?

Ademe : Oui même à côté du site mais sans utiliser les eaux souterraines.

Le site se situe en aval hydraulique du périmètre de captage des eaux potables : les sites sont protégés, pas de problématique à l'égard des eaux potables distribuées.

Question : prélèvements dans la Moder ?

Ademe : En parallèle des travaux, des prélèvements complémentaires seront réalisés. Monsieur Lajugie (Dreal) précise qu'il s'agit de produits très volatiles à l'instar du chlore qui s'évapore dans une carafe d'eau. Pas de traces dans la Moder, rien n'avait été quantifié. Produits volatiles qui remontent dans les habitations.

Ademe : Le site comporte des terrains pollués depuis des années avec des zones sources. En 2015, retrait des déchets qui n'auront pas ainsi été lessivés par la pluie. Cela fait des années qu'il y a un panache : 8 campagnes avec un panache qui reste stable (zone rouge a peu évolué). Question qui sera suivie par des forages et des points d'investigation par la suite.

Plusieurs forages rajoutés à l'ouest. Petite inflexion du panache inexplicée.

Remarque d'un riverain : panache qui partait dans l'autre sens lors des premiers relevés.

ARS : première étude payée par l'industriel qui n'avait pas beaucoup de point de mesure. La pose de plusieurs capteurs a permis de préciser le panache.

ARS : L'eau du robinet respecte sans problème les seuils de potabilité. Le but était de savoir s'il existe un passage des solvants chlorés dans les canalisations, ce qui n'est pas le cas.

Rajout de forages dans la zone étendue cet été par arrêté municipal.

→ pas de solvants chlorés dans la source du Wingenerhoff mais présence d'arsenic naturellement présente dans le grès des Vosges: source déconnectée de la surface.

Incertitude sur la zone vers la Moder : un agrandissement de la zone vers la Moder est envisagé et secteur de l'arrêté de restriction d'usage.

Question : économiser les forages pour injecter l'argent dans les travaux ?

Ademe : pas de problème budgétaire mais il faut bien couvrir la zone pour partir d'un état initial.

Question : interdiction de consommation des poissons de la Moder ?

Ademe : pas de problème sur la Moder mais cela pourrait évoluer en fonction des analyses suite aux travaux.

### **Présentation des résultats d'analyses de l'air.**

Travaux réalisés dans une habitation : il n'y a plus de présence de produits volatils liés à la pollution générée par le site Munsch Gulden. Mais présence de benzène : il s'agit d'un polluant lié à des habitudes de vie (cigarette, essence, peinture stockés à l'intérieur)

→ rappel sur les bonnes pratiques pour une meilleure qualité de l'air intérieur.

### **Présentation du plan de gestion :**

Présentation des zones sources de pollution (produits chlorés, métaux plomb, cyanure néanmoins plus contenu) sur le site (immeuble, talus, puisard et ancienne aire de brûlage).

→ pour intervenir il faudra démolir.

Plan de gestion : faire des regroupements des zones sources de pollution, pour ensuite adapter les travaux (Envirosol)

→ 8000 m<sup>3</sup> de terre à traiter : il faudra ajuster mais c'est un scénario sécuritaire.

Bilan coût-avantages du BE EnviroSol : excavation qui est retenue car environnement urbain. Pas de technique in situ car risque d'aggraver.  
→ ce choix oblige à démolir.

Ademe a un comité technique dont l'avis rendu le 21/09 est favorable.  
→ travaux particuliers, ce n'est pas un chantier lambda

Question : où ira la terre ?

Ademe : lavage et revalorisation possible. Des garanties seront demandées sur les filières. Tous les déchets sont suivis. L'Ademe est responsable jusqu'à la destruction. Des bordereaux de suivi sont émis. M. Lajugie : à Reichstett, deux entreprises traitent ce type de terres polluées.

Question : excavation pour remettre remblai ?

Ademe : oui, avec mise en sécurité en fonction du projet de reconversion qui orientera les travaux.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a un projet d'aire intergénérationnelle et de parking sur le site une fois dépollué.

Question : qualité du remblai ?

Ademe : remblai sain qui sera tracé.

PCT : plan de conception de travaux pour calibrer les travaux et les marchés.

- vérifier la faisabilité, combien ça coûte, objectifs de dépollution.
- donner un planning
- cahier des charges en cours
- AP en cours
- prestation courant 2022.

Ademe : projection image dépollution ancien site de profilés et plastiques – installation d'une tente. Excavation sur le même principe → mettre en dépression la tente pour éviter un dégazage sous surveillance. Objectif zéro émission à l'extérieur. Extracteurs d'air avec filtres à charbon actif : l'air rejeté sera réglementé (AP d'encadrement) et analysé.

Question : quel délai pour la tente ?

Ademe : cette information sera obtenue avec la maîtrise d'œuvre.

Première intervention : désamiantage, bâti descendu.

Dès qu'on touche aux dalles, les travaux suivront directement.

Objectif de la maîtrise d'œuvre : optimiser pour aller au plus vite pour limiter les nuisances dans le temps.

Question : base vie travaux de l'autre côté de la voie ferrée ?

Ademe : différentes zones seront étudiées avec des sas. Cela fera partie des éléments à investiguer.

Question : quid de la voie SNCF et de son talus ?

Ademe : étude géotechnique sera lancée dans le cadre du PCT.

Ademe : un bureau d'étude extérieur sera mandaté pour instrumenter et suivre l'impact tout autour du site. L'objectif sera de suivre avec des prélèvements à fréquence serrée.

Question : point de prélèvement sur un terrain privé attenant au site ?

Ademe : des prélèvements de sol de surface seront réalisés mais tout Wingen-sur-Moder ne sera pas excavé. Focalisation des travaux sur les sources de pollution du site uniquement.

Question : une fois le chantier terminé , est-ce que les contrôles se poursuivent ?

Ademe : il y aura un suivi sur plusieurs années. L'état des lieux doit permettre de maîtriser l'évolution.

M. Lajugie (Dreal) : l'arrêté de restriction durera plusieurs années. Le temps que cela se résorbe est long : pas de fausses illusions.

Ademe : intervention pour couper le robinet de pollution mais cela mettra du temps à se résorber.

### **Planning :**

2023 : maîtrise d'oeuvre

→ avant projet puis projet et passation des marchés de travaux

Mi 2024 : démolition et désamiantage

2025 : travaux dès que les dalles sont accessibles

→ il s'agit d'un planning « grosse maille » qui reste à préciser.

Fin 2025 - planning jusqu'en 2026 : suivi avant et après travaux de la surveillance

Question : l'argent sera encore en caisse ?

Ademe : argent bloqué

M. Lajugie : argent bloqué pour Stocamine qui doit servir désormais à d'autres sites alsaciens (50 M €).

### **Présentation de la sécurisation du site.**

### **Communication :**

La commune de Wingen-sur-Moder refait actuellement son site. Elle mettra un lien vers le site de la Dreal et le futur site mis en place par l'Ademe.

Question : quel impact de cette pollution sur la biodiversité? Mutation d'espèces ?

Ademe : des diagnostics ont été réalisés en amont et en aval mais rien n'a été quantifié.

M.Lajugie : la mission vise en priorité la protection de la santé humaine.

Ademe : suivi des indices biologiques sur des sites mis en sécurité.

Question : les maisons à côté du site seront fragilisées par les camions qui circulent ?

Ademe : état des lieux avant travaux, accès au site avec constat des façades par huissier.

Objectif est de bien connaître l'état des lieux avec remise en état au frais de l'État.

Question : zones déterminées par le plan. Y aura-t-il des zones non touchées ?

Ademe : oui, c'est possible. Des analyses en bord de fouilles seront réalisées. Remblai sain et enrobé par sécurité avec un usage non sensible, non contraignant.

Dreal : objectifs en termes de dépollution seront fixés et les moyens seront mobilisés.

Commentaire d'un habitant : C'est pour le bien être des habitants. C'est la gangrène du village qui sera éradiquée.

La commune est le point d'entrée de toute question. Il s'agit d'un projet à co-construire, qui veillera à prendre en compte les préoccupations des riverains. Il faut veiller à entretenir la bonne dynamique enclenchée.